



## Accord sur la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail des Agents de Surveillance (Circulaire 2002-53)

### Compte rendu de la Commission de suivi du 05 décembre 2005 (9H30 – 12H15) en présence de :

#### - pour la Banque :

Monsieur CAMBUNET, directeur de la Sécurité, Monsieur CESCONE et Mlle KAABECHE, DGRH

#### - pour les organisations syndicales signataires de l'accord :

Gilles GUTIERREZ, élu catégoriel SNABF Solidaires (ADS), Gilles GUBBINI, secrétaire national SNABF Solidaires, ainsi qu'une représentante de la CFTC (Gabrielle SIMON).

### Principaux points abordés :

- octroi du 13<sup>ème</sup> mois complet pour les ADS (actuellement 70%) et engagement de la Banque sur une échéance pour parvenir à 100%, (rappel de l'engagement oral de la Banque avant la signature de l'accord en 2002),
- revalorisation des primes de garde de Week-end (45 € au lieu de 30 €) ou intégration de l'équivalent dans la rémunération horaire des vacances de W.E. (afin de prendre en compte ces revenus dans le calcul des retraites),
- revalorisation du coefficient de pondération des ADS en succursales de rattachement de 1,2 à 1,4 (meilleure prise en compte de l'ancienneté des ADS)
- Demande d'accessibilité au niveau IV pour tous les ADS du réseau.
- instauration des repos hebdomadaires de 48 heures (au lieu de 35 heures ⇒ 24+11) dans les succursales de rattachement, afin de respecter les recommandations médicales relatives aux rythmes biologiques des agents soumis au travail en horaires décalés 7 jours/7,
- concertation avec les agents de surveillance avant l'établissement des plannings normatifs (prise en compte de demandes de stages, disponibilité occasionnelle personnelle, repos compensateur),
- information aux hiérarchies locales sur le logiciel « Chambault » qui doit être considéré comme une « aide à l'élaboration » des plannings, et dont les simulations sont des bases à aménager,
- demande de modification de l'horaire « journée » des succursales en double garde pour une meilleure gestion des flux le matin (7h30/16h au lieu de 8h30/17h actuellement)
- renfort des doubles gardes dans les succursales de rattachement pour prendre en compte le développement, des ruptures de garde des succursales rattachées liées à RDG2,
- respect de l'ordre de priorité des travaux annexes établi dans le cadre du Corpus de règles,
- demande du libre accès à l'Intranet pendant les vacances (information, communication, formation...) sur une base forfaitaire de 20 minutes par vacation,
- précisions sur la mise en œuvre de RDG2 (demande d'une plus large information des agents concernés, comme des hiérarchies...),
- bénéfice des horaires variables pour les ADS affectés dans les bureaux (multi activités),
- communication de l'ancienneté des ADS par niveau ainsi que de la pyramide des âges des agents non permanents (comme cela a été fait pour les personnels statutaires « cartographie de la population ADS »),
- situation des ADS en CDD et priorité à l'embauche dans le cadre des postes non-pourvus du PSE,
- rappel des règles relatives à l'évaluation des ADS par les hiérarchies locales,
- situation des succursales pratiquant la pause méridienne,

Au terme de ce premier échange, les représentants de la Banque se sont engagés, dans un premier temps, à communiquer un compte rendu de cette commission de suivi. Les réponses à nos demandes feront l'objet d'une prochaine commission de suivi qui se tiendra début janvier 2006.

Les représentants SNABF Solidaires,  
Gilles GUTIERREZ                      Gilles GUBBINI